BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 897

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

937 489 276 RCS Nantes.
MAFE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Nom commercial : Pizzéria A la Bon'heur.
Capital : 10000 EUR.
Adresse : 245, rue de la Vieille Cour, 44522 Mésanger.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 190000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Restauration rapide à emporter notamment de pizzas, sandwichs, Paninis, Kebabs. Vente de boissons à emporter. Restauration ambulante exercée de manière occasionnelle..
Adresse : 245, rue de la Vieille Cour, 44522 Mésanger.
Précédent propriétaire : 851 930 529 RCS Nantes. **A LA BON'HEUR....**
A dater du : 19 novembre 2024.
Date d'effet : 1er janvier 2025.
Date de commencement d'activité : 1er janvier 2025.
Publication légale : Ouest France *du* 17 janvier 2025.
Oppositions : au lieu du fonds cédé -245 rue de la Vieille Cour - 44522 MESANGER.
Oppositions : Adresse de correspondance : Cabinet d'avocat associés SJOA- 8 rue Linné - 44184 NANTES CEDEX 4.
Commentaires : Suivant acte électronique en date à NANTES, le 01.01.2025 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement, Nantes 2 le 10.01.2025 Dossier 2025 00001367 Référence 4404P02 2025 A 00028 Domicile ancien propriétaire : 245 rue de la Vieille Cour - 44522 MESANGER Domicile nouveau propriétaire : 245 rue de la Vieille Cour - 44522 MESANGER Cession de fonds de commerce de RESTAURATION RAPIDE A EMPORTER NOTAMMENT DE PIZZAS, SANDWICHS, PANINIS, KEBABS.VENTE DE BOISSONS A EMPORTER. Exploité à 245 rue de la Vieille Cour - 44522 MESANGER Moyennant le prix de 190.000,00 euros Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..